

Rapport d'activités 2022-2023

Comité de l'Association du corps intermédiaire des Lettres (ACIL), Université de Lausanne

Table des matières

1. Période concernée
2. Membres du comité et fonctions
3. Résumé des actions de l'ACIL
 - 3.1. Rencontres avec le Décanat
 - 3.2. Rencontre avec les commissions permanentes
 - 3.3. Rencontre avec les membres ayant siégé à une commission temporaire
 - 3.4. Rencontres avec ACIDUL
 - 3.5. Thèse, direction, assistanat
 - 3.6. Site Web de l'ACIL
4. Suggestions d'actions futures

1. Période concernée

Ce rapport couvre l'activité du comité de l'ACIL d'octobre 2022 à septembre 2023 compris.

2. Membres du comité et fonctions

Le comité de l'ACIL tel qu'il se présente au 22 septembre 2023, est le suivant :

- BERTON Mireille (co-présidente) : MER, histoire et esthétique du cinéma ;
- BERNASCONI Carine (responsable Web) : 1A, histoire et esthétique du cinéma ;
- CORDIER Hélène (co-présidente) : AD, français médiéval / coordinatrice CEMEP ;
- DING Leticia : MA, français médiéval ;
- FRANÇOIS Cyrille (co-secrétaire) : MER, français langue étrangère ;
- MAGADA Céline (trésorière) : Doc FNS, anglais ;
- POZZA Nicola : MER, SLAS (Asie du Sud) ;
- VAUTHEY Aliénor (co-secrétaire) : AD, français ;
- ZALESSKAYA Daria : MA, SLAS (langues slaves).

Dès le 1^{er} novembre 2021, Nicola Pozza cède sa place en tant que co-présidente tout en restant au comité de l'ACIL. Nous le remercions pour son important engagement. La tâche de co-présidente est reprise par Mireille Berton. Mark Iten a quitté le comité en septembre 2022 ; nous le remercions pour son activité au sein de l'ACIL et lui souhaitons le meilleur pour la suite. Deux nouveaux membres rejoignent le comité : Céline Magada, qui prend en charge la trésorerie et Carine Bernasconi, à qui revient la charge du site Web. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Pour l'élection du comité 2023-2024, les autres membres du comité actuel se présentent au même titre que tout·e autre candidat·e et ne bénéficient à cet égard d'aucun avantage. Le comité doit se composer, selon les Statuts de l'ACIL, de 3 membres au minimum et de 9 membres au maximum.

3. Résumé des actions de l'ACIL

3.1 Rencontres avec le Décanat

Pour faire suite à la décision commune entre l'ACIL et le Doyen d'établir un contact régulier entre le Décanat et le comité de l'ACIL (voir le rapport d'activité 2021-22, point 6), ce dernier a rencontré à deux reprises l'ensemble du Décanat, le 21 décembre 2022 et le 14 juin 2023. Les points discutés portaient sur les résultats de nos groupes de travail (voir notamment les points 3.3, 3.5.3, 3.5.4 ci-dessous) et d'autres questions plus ponctuelles.

Le Décanat a en outre informé l'ACIL de ses discussions en cours concernant le CI :

1) Le Décanat a rencontré récemment deux responsables du programme BNF, à la suite des discussions sur la disparition des subsides de fin de thèse, notamment le Doc.CH et la SAV. Le programme BNF est chargé d'aider les personnes titulaires d'un diplôme universitaire à s'orienter sur le marché de l'emploi, académique ou hors académique. Il ne distribue pas de subside, mais propose un soutien au développement et à la recherche d'un projet professionnel. Condition pour en bénéficier : la personne doit être inscrite au chômage. Cette solution temporaire pourrait être intéressante pour les doctorant·e·s ayant passé le colloque de thèse et attendant la soutenance. Le Décanat va en parler au prochain CF.

2) Lors de la dernière auto-évaluation de la Faculté, tous les corps ont exprimé le sentiment que les tâches administratives empiètent de façon croissante sur les tâches de recherche. Cette préoccupation est couplée à la question de la valorisation des tâches de formation continue, de médiation culturelle et d'investissement institutionnel. Les commissions et la Direction y portent une attention croissante. Des attestations ont commencé à être fournies pour ce genre de tâches. Une réflexion est en cours sur cette question spécifique au sein de la Commission Qualité et Valorisation de l'UNIL.

3.2 Rencontre avec les commissions permanentes

Cette rencontre avait pour objectif d'avoir une vue d'ensemble des discussions en cours dans les différentes commissions permanentes (dans la mesure où ces informations ne sont pas confidentielles), afin de voir s'il y aurait des dossiers communs à établir, qui pourraient ensuite être discutés à l'ACIL. Parmi les préoccupations concernant le CI les points suivants sont relevés :

- Deux questions pourraient être soulevées au sein de la commission Enseignement : d'une part, la responsabilité des enseignements pour le 1A et, d'autre part, le nouveau programme en partenariat avec la HEP qui nécessite d'engager des enseignant·e·s. Ces points seront présentés lors d'une des prochaines réunions de cette commission ;
- La question de la valorisation du statut du 1A occupe également la commission Relève et Egalité. Les services juridiques ont donné un premier préavis négatif face à la demande de leur permettre d'être responsables de leurs enseignements, sous prétexte que cela conduirait à faire des 1A un poste trop semblable à celui de MA, mais pour un salaire moindre. La vice-doyenne a relancé et on attend une seconde réponse. La possibilité de donner un enseignement indemnisé a été évoquée, mais aucun montant n'a été précisé (s'agirait-il d'une charge de cours ?). La résistance à la valorisation du statut 1AD provient du risque qu'il ne soit confondu avec le MA. Les deux statuts doivent donc être clairement distingués.
- Il nous a été fait part qu'une attention particulière est accordée par la commission de planification à la limitation des taux partiels subis, au maintien de perspectives de relève au niveau postdoctoral, et au statut complexe des PAT scientifiques qui deviennent

ponctuellement des sortes de débouchés peu valorisés/valorisants pour la relève postdoctorale.

- Il a été remarqué durant la rencontre que la commission faculaire d'éthique (2021-2024) est composée de quatre membres seulement, dont aucun·e représentant·e du CI, ce qui ne semble pas normal.

3.3 Rencontre avec les membres ayant siégé à une commission temporaire

L'ACIL a invité tous·tes les membres du CI ayant participé au cours des dernières années à une commission temporaire (stabilisation, promotion, présentation, etc.) à se réunir dans le but de discuter du dispositif de ces commissions. La participation des membres de l'ACIL (hors-comité) à cette réunion a été malheureusement très faible et donc assez peu représentative. Quelques remarques ont néanmoins été soulevées :

L'ACIL a eu connaissance de documents établis dans le cadre de comités de sélection à l'INALCO et à Strasbourg, qui permettent d'annoncer officiellement et par écrit d'éventuels conflits d'intérêts. Faudrait-il établir un formulaire semblable à l'UNIL ? Le comité est d'avis que ce n'est pas dans les attributions de l'ACIL de s'occuper d'établir ce type de document. Il a envoyé les deux documents au Décanat, à l'occasion d'une rencontre, afin qu'il puisse en prendre connaissance et réfléchir à l'éventuel établissement d'un document du même type pour la Faculté. Le Décanat n'a cependant pas trouvé souhaitable de formaliser cela avec un document signé en amont. Cette situation semble inévitable pour des positions avec des candidats locaux et postulant dans des domaines assez restreints. Par ailleurs, le rapport final joue déjà un tel rôle, en stipulant que les conflits d'intérêts ont fait l'objet d'une discussion et que les personnes qui siégeaient dans cette situation se sont déclarées et abstenues de voter. Ces situations sont ainsi protocolées dans le rapport final. Pour le Décanat, le plus efficace reste donc d'en discuter de vive voix durant la commission. Rudolph Mahrer, vice-doyen Qualité, Communication et Innovation, discute avec le FNS et la Direction pour essayer d'établir des situations-types et des réactions appropriées face à ces situations.

La rencontre pour les commissions temporaires entre membres du CI a en outre fait émerger un problème de confidentialité autour des discussions au CF. L'ACIL a signalé ce problème lors d'une rencontre avec le Décanat. Olivier Bianchi, administrateur de la Faculté, insiste sur le besoin d'un rappel formel au début des séances du CF sur l'aspect juridique de la loi sur l'information et de la confidentialité.

3.4 Rencontres avec ACIDUL

Des membres de l'ACIL ont rencontré ACIDUL à quatre reprises cette année.

La première rencontre (le 11 novembre 2022), a permis de rencontrer Kelly Harrison, Secrétaire générale d'ACIDUL, pour discuter des dossiers en cours à l'ACIL. KH estime que l'ACIL est l'une des associations du CI les plus dynamiques et efficaces du campus.

Une deuxième rencontre (le 16 février 2023) visait à réunir toutes les associations du corps intermédiaire pour prendre la mesure des préoccupations et activités des unes et des autres. À cette occasion, plusieurs sujets ont été abordés, dont la situation des récipiendaires de la Bourse d'excellence, la question de la relève, le nombre de thèses, l'avenir professionnel des docteur.e.s, le cahier des charges (éviter les taux partiels subis, par ex.), le statut des 1AD. De cette première rencontre, il ressort

que les pratiques d'une faculté à l'autre sont très différentes (notamment entre sciences humaines et sciences « dures »). Toutefois, la question de la précarité et des carrières académiques préoccupent toutes les associations.

Pour donner suite à cette réunion, il a été décidé de former un groupe de travail chargé de faire des propositions à la Direction concernant la relève. Le GT Relève s'est réuni deux fois : le 18 avril 2023 et le 25 mai 2023. Il a été d'abord question de constituer un questionnaire pour sonder les besoins, mais l'idée a été abandonnée (la question de la représentativité des réponses se pose toujours), afin de privilégier la formulation de scénarios réalisistes à soumettre à la Direction, sachant que les avis se rejoignent sur ce point (notamment dans la nécessité d'adapter le modèle actuel aux transformations du monde académique, avec la massification du nombre de doctorant.e.s et l'internationalisation des savoirs et des marchés).

Sur le modèle de l'UZH, qui a récemment créé 25 postes stables destinés au CI – des *lecturers* (enseignement + admin) et des *research lecturers* (recherche) – il a été décidé de réfléchir à une solution « maison » que nous pourrions soumettre à la Direction à l'automne 2023. Pour information, ces 25 postes ont été créés à coûts constants pour couvrir des tâches souvent chronophages ou qui demandent une continuité, comme mettre à jour des enseignements récurrents, faire le suivi de tâches administratives qui pâtissent d'un fort *turn-over* et ouvrir des perspectives aux internes (en garantissant une avancée dans leur carrière). Chaque faculté a reçu 3 à 5 postes, mais il s'agit d'un point de départ (il pourrait y avoir davantage à l'avenir). Une enquête sur deux ans permettra de faire le point sur ce modèle (même si cette durée semble un peu courte). L'idée n'est pas de créer des voies de garage, mais de permettre à ces *lecturers* de postuler à des postes de profs quand ils s'ouvrent et s'ils le souhaitent. Le GT réfléchit à d'autres pistes, notamment le job-sharing, le changement de nomenclature (MER, etc.), le rôle des projets FNS (plus de postdocs ?), etc.

3.5 Thèse, direction, assistantat

3.5.1 Changement de direction de thèse

Suite à la rupture de contrat de la part d'un.e directeur.trice de thèse dans le cadre d'un Doc.CH (FNS), un.e doctorant.e a fait appel à l'ACIL afin de trouver du soutien. Plusieurs points pouvant intéresser le CI sont ressortis de cette situation. 1) La Formation doctorale interdisciplinaire (FDI) et le Graduate Campus (GC) ont été approchés pour discuter de la prise en charge de ce type de problématique. La FDI est ouverte à la discussion, mais ne peut rien fournir d'autre qu'une écoute attentive aux doctorant.e.s. En effet, elle a pour consigne de renvoyer les personnes à l'organe responsable, à savoir la commission de la recherche (dans laquelle il y a par ailleurs un membre de la FDI). La FDI a pour mission d'apporter une aide sur le plan scientifique uniquement, et non sur les relations interpersonnelles. 2) Le GC indique que le questionnaire annuel donne automatiquement lieu à un suivi des « cas alerte ». Il conseille par ailleurs aux personnes qui ont rencontré des problèmes de le contacter directement, préconisant une attitude proactive de la part des doctorant.e.s. 3) Un document expliquant les démarches à entreprendre auprès du FNS dans le cas d'un changement de direction de thèse est mis à disposition sur le site de l'ACIL.

L'ACIL, avec ACIDUL, est aussi intervenue en faveur d'un membre du CI en post-doctorat en conflit avec le directeur du projet FNS dans lequel il est engagé. Plusieurs plaintes ont été déposées dès février 2023 contre ce professeur et une enquête administrative est en cours au Service RH. La situation est encore en attente de résolution et la personne concernée est encore en congé maladie (à temps partiel).

3.5.2 Développement professionnel

L'ACIL avait approché le Graduate Campus afin de mettre en place des activités de développement professionnel centrées sur les besoins des doctorant·e·s / docteur·e·s issu·e·s de la Faculté des lettres. Les deux activités organisées par le GC avec l'aide de l'ACIL se sont bien déroulées. La première (atelier Reflectory) n'a pas eu un excellent retour, car il n'était pas spécifiquement destiné aux Lettres. La seconde, un webinaire présentant les expériences hors du monde académique de 3 docteur·e·s de l'UNIL, a reçu de meilleures évaluations. Après débriefing, le GC reconnaît le besoin de s'adresser aux sciences humaines et réfléchit à la manière d'adapter ses activités à un public spécifique. L'ACIL évoque à nouveau l'idée de créer un salon de l'emploi, comme à l'EPFL.

La commission de la relève a également organisé en octobre 2022 un événement avec le GC, une table ronde sur la mobilité alternative destinée au post-doc en sciences humaines. Le GC s'est déclaré très satisfait de cette collaboration et d'autres ateliers sont en cours d'organisation.

L'ACIL pourrait suggérer au GC de se mettre en contact avec l'ORP pour entamer des échanges. L'ORP rencontre en effet des difficultés sur la manière d'orienter le placement des personnes qui sortent de la voie académique. Un contact pourrait aussi être établi entre l'ACIL et l'ACISSP (une tentative avait déjà été faite en août 2022, mais ils n'avaient pas assez de force de travail à ce moment-là).

3.5.3 Cahier des charges

Le comité s'est proposé de mettre à jour le document « Recommandations du Décanat sur l'élaboration et l'application du cahier des charges des assistant·e·s de Lettres » datant de 2012. Après plusieurs révisions en collaboration avec le Décanat et la cellule RH, une nouvelle version a été proposée au Décanat et est en voie de finalisation.

3.5.4 Document-recommandations concernant la production scientifique durant la thèse

L'ACIL a proposé au Décanat d'établir un document permettant de donner aux doctorant·e·s une idée de ce qui est attendu d'eux·elles durant leur thèse (activités scientifiques, administratives, etc.). Le Décanat estime que c'est le rôle de la convention de thèse et qu'il en va aussi de la responsabilité du·de la directeur·e de thèse d'en discuter avec les doctorant·e·s. En revanche, il est ouvert à organiser des tables rondes / ateliers sur la question. Cependant, le problème demeure : si la responsabilité revient au·à la directeur·e de thèse d'en parler, le·la doctorant·e dépend alors fortement de ce que celui·celle-ci lui conseillera selon ses propres à priori.

L'ACIL a rédigé un document-conseil, relu par Yann Dahhaoui (consultant recherche de la Faculté) et la FDI, pour rendre attentif·ve·s les doctorant·e·s sur les points délicats à envisager lors de son parcours doctoral. Ce document est disponible sur le site de l'ACIL.

3.6 Site Web de l'ACIL

Le site Web de l'ACIL est régulièrement mis à jour pour refléter les événements et les informations concernant les membres du corps intermédiaire (actualités, news du FNS, documents, conseils, etc.). Nous remercions Carine Bernasconi pour son excellent travail.

4. Propositions d'actions futures

Après l'organisation d'un café de bienvenue le 15 septembre 2022 pour membres du CI, l'ACIL souhaiterait concrétiser une forme d'accueil pour les nouvelles et nouveaux collègues. Lors de la rencontre du 14 juin 2023 avec le Décanat, l'ACIL a donc proposé d'organiser une journée d'accueil

pour les nouveaux membres du CI et présenter le fonctionnement de la Faculté. Il semble difficile d'organiser un vrai événement pour la rentrée 2023, mais une première édition est proposée avec la rencontre de représentant·e·s de divers services de la Faculté (CSE, FDI, consultants recherche) et du doyen Léonard Burnand. Une petite séance est organisée le 3 octobre 2023. Le Décanat est prêt à financer l'événement et reviendra vers l'ACIL avec un projet pour les éditions futures.

De manière générale, vu l'investissement important des membres de l'ACIL au CF et dans les commissions permanentes/temporaires, le comité propose de faire avancer les dossiers en cours, en particulier les questions liées à la relève, à l'après-thèse et au climat, au sein de ces structures. Très active sur plusieurs plans, l'ACIL gagne à consolider ses acquis, plutôt qu'à ouvrir de nouveaux « gros » chantiers.

Pour conclure ce rapport, les co-présidentes aimeraient vivement remercier une fois de plus Cyrille François et Aliénor Vauthey pour la très grande précision de leurs PVs, sans lesquels la rédaction de ce rapport aurait été extrêmement difficile si ce n'est impossible !